

## Points sur les démarches auprès des financeurs :

- Le 25 novembre 2010, une délégation d'élus et de professionnels des Combrailles a rencontré le Président et le Vice Président de la Région pour présenter le projet. Ils ont estimé que cette démarche était exemplaire et répondait à leurs attentes initiales (c'est en effet la Région qui avait souhaité que cette étude soit menée). Ils ont également affirmé leur volonté de soutenir la mise en œuvre du plan d'actions, pour le volet investissement, dans le cadre du contrat Auvergne + 2<sup>ème</sup> génération du Pays des Combrailles.
- Le 25 novembre, la même délégation des Combrailles rencontrait plusieurs représentants de l'ARS Auvergne, qui se sont également montrés très intéressés par notre démarche et qui ont déclaré être prêts à examiner les modalités d'un soutien aux actions de fonctionnement prévues dans le cadre du plan d'actions. Une contractualisation pourrait également être envisagée.
- Le 26 novembre, le Vice Président de la Région, Monsieur GUERRE, lors de la réunion de négociation de l'avenant au contrat Auvergne + 2<sup>ème</sup> génération du Pays des Combrailles, a accepté le principe d'un financement régional pour les projets de maison de santé de Pionsat et de pôle de santé multi sites de Haute Combraille. Cela représente plus de 500 000 € de subventions régionales pour plus de 2 millions d'euros de dépenses prévisionnelles. En outre, la Région cofinancera avec le programme européen LEADER CAP 6000 du Pays des Combrailles la phase conditionnelle de l'étude confiée au cabinet TAMALOU consultants.
- Le 26 novembre après midi, Mme LERIB, du cabinet TAMALOU consultants, a présenté à l'assemblée générale du SMADC le plan d'actions proposé. Les délégués ont souligné la qualité du travail effectué et validé la création d'une association regroupant élus et professionnels de santé locaux, ainsi que le recrutement par le SMADC d'un coordinateur territorial de santé, qui sera chargé pendant 2 ans d'accompagner l'association et de mettre en œuvre le plan d'actions.
- Les prochaines semaines seront donc chargées et consacrées aux points suivants :
  - Démarche de recrutement du futur coordinateur territorial de santé
  - Préparation de l'assemblée générale constitutive de l'association
  - Poursuite de l'animation par le cabinet TAMALOU consultants, en priorité sur les secteurs de Haute Combraille, Montaigut - Menat et Sioulet Chavanon
  - Préparation d'une réunion de présentation de ce plan d'actions aux professionnels de santé des Combrailles

### Pour en savoir plus :

Rendez-vous sur le site du Pays des Combrailles  
[www.combrailles.com](http://www.combrailles.com) (rubrique services/santé)  
où vous trouverez de multiples informations relatives à cette démarche.

CONTACT :  
SMAD des Combrailles  
Place Raymond Gauvin  
63 390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE  
Tel : 04 73 85 82 08 / Fax : 04 73 85 79 44 / [smadc@combrailles.com](mailto:smadc@combrailles.com)

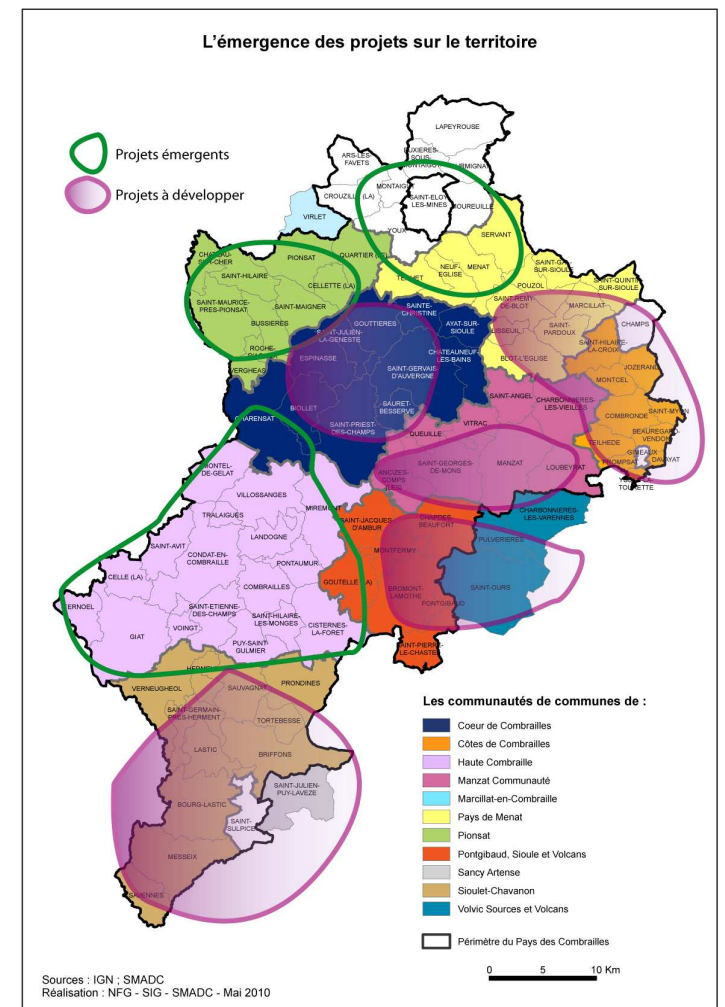
# Etude de l'organisation de l'offre de soins en Pays des Combrailles



## BULLETIN D'INFO n°3 : LE PLAN D' ACTIONS

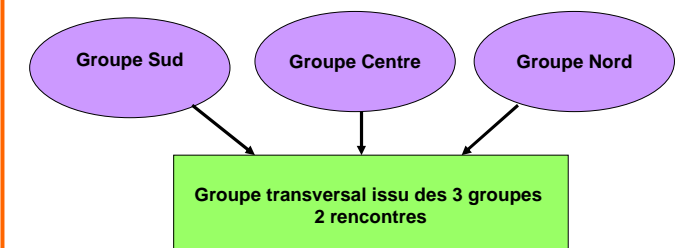
### RAPPEL DES ENJEUX DU PAYS :

- **Créer une dynamique unitaire à l'échelle du Pays qui garantisse :**
  - la non concurrence et la complémentarité des projets de terrain
  - une réponse aux besoins de la population dans le cadre de services de santé opérationnels et décloisonnés
  - un partenariat effectif avec les professionnels qui dépasse largement la conception et le financement d'un projet architectural
  - une solidarité effective dans l'accès et l'amélioration des soins
  - un positionnement fort auprès des décideurs, ARS, Conseil Général, Conseil Régional sur la base de projets territoriaux réalistes et adaptés, intégrés dans les politiques nationales et régionales de santé et articulés avec les programmes de prévention, de soutien des personnes âgées
  - la réalisation d'actions communes transversales qui soutiennent les projets territoriaux
  - le suivi, l'évaluation et le réajustement permanent du plan d'actions en fonction de l'évolution de la situation démographique (population et professionnels)
- **Susciter des regroupements inter-communautés :**
  - qui respectent les habitudes de recours de la population et les pratiques actuelles des professionnels
  - qui permettent et soutiennent l'émergence de projets réalistes sur un plan économique et adaptés aux besoins de la population et des professionnels
  - qui garantissent une couverture pertinente à la fois sanitaire, médico-sociale et sociale
- **Initier et développer un partenariat permanent :**
  - Entre élus locaux et professionnels
  - Avec des structures ou organismes pouvant co-porter un projet
  - Avec les collectivités territoriales et les tutelles financeurs



### METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

3 groupes projets partenariaux: 2 rencontres par groupe



49 participants dont 23 élus et 26 professionnels de santé

# LE PLAN D' ACTIONS SE DECOMPOSE EN 2 AXES :

## AXE 1- Développer et soutenir les projets et dynamiques locales de regroupements de professionnels de santé

### Mesure 1: Développer les 3 projets locaux émergents de regroupement de professionnels de santé

1. Développer et formaliser en partenariat élus-professionnels le projet de Maison de Santé multi-sites sur la communauté de communes de Haute Combraille et la mise en réseau avec les territoires environnants
2. Approfondir et élaborer en partenariat élus-professionnels le projet de Maison de Santé du canton de Montaigut
3. Soutenir le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pionsat en élargissant le projet de santé porté par la communauté de communes aux territoires voisins

### Mesure 2: Développer les dynamiques de réflexion et de partenariat locaux pour les autres territoires

1. Mettre en place sur les communautés de communes de Sioulet Chavanon, Côtes de Combrailles, Cœur de Combrailles, Pontgibaud Sioule et Volcans et Manzat Communauté un groupe de réflexion partenarial chargé de suivre l'évolution de la problématique santé et d'initier les réponses locales : *créer dans chaque communauté de communes un groupe de réflexion pluridisciplinaire en s'appuyant sur les élus et les professionnels médico-sociaux et sociaux du territoire, informer régulièrement ces groupes de l'avancée des projets Maison de Santé Pluridisciplinaire du territoire, soutenir ces groupes par la présence d'un membre du Pays ou du coordinateur santé*
2. Fédérer ces groupes de réflexion à l'échelle du Pays avec l'identification d'un binôme relais élu-professionnel de santé par projet

## AXE 2- Fédérer et soutenir ces dynamiques partenariales intercommunautaires à l'échelle du Pays en les coordonnant et en mettant en œuvre des actions transversales structurantes

### Mesure 1 : Développer à l'échelle du Pays les outils de structuration et les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions

1. Instaurer à l'échelle du Pays une structuration transversale et partenariale garantissant la mise en œuvre du plan d'actions : *créer une association loi 1901 associant dans deux collèges élus et professionnels de santé libéraux et salariés des structures de santé impliquées, associer à cette structure le SMADC en tant qu'opérateur technique, déterminer dans un second temps les groupes de travail et référents nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions*
2. Définir et mettre en place une fonction de coordinateur santé territorial et de l'animation de la démarche
3. Relayer les projets émergents vis-à-vis des tutelles dans la négociation de leur spécificité et de leurs engagements financiers

### Mesure 2 : Développer des actions transversales et structurantes dans le domaine sanitaire et médico-social, pour améliorer l'offre

1. Explorer les possibilités d'extension du SIAD, filière prise en charge à domicile et d'une organisation adaptée aux besoins des populations de chaque communauté de communes. Intégrer à cette réflexion les possibilités de création d'une HAD (Hospitalisation à Domicile) territoriale afin de développer une filière complète de prise en charge à domicile
2. Soutenir et animer la création d'un réseau des EHPAD qui permette de mutualiser la gestion des ressources humaines
3. Soutenir et animer le réseau des pharmaciens dans le cadre du développement de réalisations collectives
4. Soutenir les professionnels de santé dans la mise en œuvre transversale d'objectifs communs des Projets de Santé locaux : *Identifier les actions à partager sur les thématiques suivantes: l'accueil des étudiants et négociation de conditions pluridisciplinaires avec les ordres de chaque profession, mutualisation des formations continues, évaluation des pratiques professionnelles, élaboration d'outils de liaison, actions de prévention et d'éducation sanitaire, hébergement des étudiants à l'échelle des regroupements intercommunautaires, aide à la recherche d'emploi pour les conjoints des nouveaux professionnels*
5. Créer un réseau intranet permettant la circulation des informations, la réalisation de bases de données ainsi qu'à terme les échanges d'informations entre professionnels
6. Envisager le développement d'un observatoire territorial des besoins en santé à partir des données et informations des professionnels